



CANDIDATURE A L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES PROPRIETAIRES DU CANAL DE CARPENTRAS

Les représentants des propriétaires représenteront l'ensemble des membres du canal de Carpentras soit près de 17 000 membres au total. Les 100 représentants seront réunis une fois par an pour élire pour 6 ans les membres du syndicat, pour voter les bilans d'activités et pour délibérer sur toutes les questions qui sont du ressort de l'Assemblée des Propriétaires d'après l'Ordonnance 2004-632.

Les 100 représentants élus pourront se porter candidat pour être membre du conseil syndical composés de 34 syndics.

N° de compte :

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE POSTALE :

.....

N° TEL FIXE :

N° TEL PORTABLE :

ADRESSE MAIL :

PROFESSION :

PROFESSION DE FOI (expliquez en quelques mots pourquoi vous vous portez candidat) :

.....
.....
.....
.....

Si je suis élu Représentant des Propriétaires, j'ai la possibilité ensuite de me porter candidat pour être membre du conseil syndical :

- je désire me présenter à l'élection des membres du conseil syndical
- je ne souhaite pas être membre du conseil syndical

Joindre à la candidature :
une photo par mail (facultatif, mais fortement conseillée)

Pour être prise en compte, la candidature complète est à renvoyer au siège de l'ASA au plus tard le 03 février 2023, soit par mail à l'adresse contact@canaldecarpentras.com, soit en main propre, soit par courrier à l'adresse 232 avenue Frédéric Mistral – 84200 CARPENTRAS. Un récépissé de dépôt vous sera ensuite transmis.

Je soussigné(e),, me porte candidat à l'élection des représentants des propriétaires du canal de Carpentras pour la période de mars 2023 à mars 2029.

Le à

Signature